

# L'UNIPEF

**Notre ambition pour le corps des Ponts, des Eaux et des Forêts :  
Des ingénieurs reconnus au service de l'Etat et de la société**

## **Elections à la Commission Administrative Paritaire des corps d'Encadrement Supérieur du MASA 8 décembre 2022**

Le **8 décembre prochain**, vous êtes invités à désigner pour les quatre années à venir vos 8 représentants (4 titulaires et 4 suppléants) au sein de la **Commission Administrative Paritaire des corps d'Encadrement Supérieur (CAP des A+)** du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Cette instance est compétente à l'égard des agents appartenant à des corps de l'encadrement supérieur, à savoir pour le MASA :

- Les inspecteurs généraux de l'agriculture ;
- Les inspecteurs de santé publique vétérinaire ;
- Les administrateurs de l'Etat rattachés au ministre chargé de l'agriculture ;
- **Les IPEF affectés au MASA ou dans les établissements publics relevant de sa tutelle.**

Cette CAP connaît :

- En matière de recrutement, **les refus de titularisation et des licenciements en cours de stage** ;
- Les questions d'ordre individuel **relatives au licenciement du fonctionnaire mis en disponibilité après refus de trois postes ou pour insuffisance professionnelle** ;
- Les décisions refusant **le bénéfice des congés** prévus aux 7° et 7° bis de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984.

**Elle se réunit en conseil de discipline pour l'examen des propositions de sanction** des deuxième, troisième et quatrième groupes de l'échelle des sanctions prévues à l'article 66 de la même loi.

Elle est saisie, à la demande de l'IPEF intéressé :

- Des décisions individuelles mentionnées à l'article 51 de la même loi ;
- Des décisions refusant l'autorisation d'accomplir un **service à temps partiel** ;
- Des décisions relatives à la **révision du compte rendu de l'entretien professionnel** ;
- Des décisions refusant **une demande initiale ou de renouvellement de télétravail**.
- Des décisions refusant **une demande de congés au titre du compte épargne-temps**.

**Cette élection est importante pour nous car c'est le seul lieu où nous pourrions défendre les situations individuelles de nos adhérents.**

**L'UNIPEF fera valoir auprès de l'Administration les intérêts et attentes des IPEF**, qu'il s'agisse du développement de leurs compétences ou de la qualité de leur parcours professionnel.

**Nous présentons 8 candidats (4 femmes et 4 hommes)** à cette Commission Administrative Paritaire des A+.

**Les élections professionnelles sont d'une importance majeure pour l'UNIPEF à l'heure d'une nouvelle phase de modernisation de l'action publique. Nous voulons porter une haute ambition pour nos ministères, pour les IPEF**, pour les compétences et les expertises et l'organisation collective qui assurent l'efficacité de cette action.

Nos ministères et plus généralement l'Etat ont besoin en leur sein d'une **capacité d'expertise indépendante**, avec des **managers** et des agents ayant des compétences techniques, administratives et juridiques de **haut-niveau**. Les ministères doivent pouvoir mobiliser ces compétences au bon niveau en favorisant le développement du collectif de travail.

**Pour l'Etat, la présence des corps techniques constitue une richesse qui doit l'aider à faire face aux grands enjeux de notre société.** Adaptation au changement climatique, gestion des ressources naturelles et énergétiques, préservation de la biodiversité, nouvelles mobilités, habitat innovant, cohésion des territoires, production et sécurité alimentaires... mais aussi gestion des risques, transformation numérique : nos ministères sont positionnés au cœur de ces préoccupations à travers la conception et la mise en œuvre de leurs politiques, **dans une optique d'innovation durable, de simplification, de compétitivité économique et tous ces enjeux appellent des modes renouvelés de pensée et d'action.**

Le 8 avril 2021, le Président de la République a engagé une profonde réforme de la haute fonction publique, dont l'ambition est d'adapter la gestion de l'encadrement supérieur de l'Etat aux enjeux du XXIème siècle. L'UnIPEF approuve la prise en compte de l'encadrement supérieur technique de l'Etat dans cette réforme et se félicite que le gouvernement reconnaisse les besoins de l'Etat en compétences techniques et scientifiques de haut niveau, en particulier d'ingénieurs, pour faire face aux défis qui l'attendent dans la conception et la conduite des politiques publiques.

Dans la suite des réformes mises en œuvre pour les corps administratifs, l'UnIPEF estime qu'il est nécessaire de faire évoluer les corps techniques A+ et d'apporter des harmonisations.

Pour assurer un haut niveau de service pour les pouvoirs publics, l'UnIPEF, au service des IPEF, est attachée à plusieurs valeurs :

- **Maintenir une identité d'ingénieur pour le recrutement et le début de carrière ;**
- **Permettre un accès des IPEF aux plus hautes responsabilités de l'Etat ;**
- **Garantir l'attractivité pour les jeunes générations ;**
- **Mettre en place une gestion par métiers, alliée à une vision stratégique.** L'UnIPEF soutient la séparation du gestionnaire et de l'employeur (en particulier nos ministères) qui doit permettre d'éviter l'écueil d'une gestion des profils uniquement dans une vision courttermiste ;
- **Développer des viviers de talents à différents niveaux ;** Il est également nécessaire d'assurer la gestion des carrières de ceux qui n'accèdent pas aux plus hauts postes et de valoriser leurs compétences dans des postes d'expertise ou de bon niveau de la fonction publique.

- **Faciliter la fluidité des carrières entre domaines et fonctions.** Nous demandons que le ministère affecte des moyens suffisants pour une gestion convenable des agents et de leur parcours professionnel. En particulier la situation actuelle des moyens affectés à la gestion de nos carrières est très loin d'être satisfaisante. Nous demandons aussi que le ministère assure un vrai suivi des IPEF en détachement et en disponibilité, afin de faciliter la mobilité professionnelle et les retours vers l'Etat, aussi bien entre fonctions publiques qu'entre le secteur public dans son ensemble, le secteur privé ou l'international ;
- **Statuts et rémunération : de véritables harmonisations sont nécessaires,** notamment une revalorisation complète qui doit être mise en œuvre à un niveau au moins équivalent à celui des administrateurs de l'Etat, magistrats de la Cour des comptes ou conseillers d'Etat.

Nous poursuivrons avec détermination notre action à votre service, **avec toute la vigilance qu'appelle le contexte actuel de forte évolution du statut** et des modalités de gestion de l'ensemble de la fonction publique, pour toutes les catégories.

En choisissant l'UnIPEF, vous permettrez à vos représentants d'affirmer qu'aujourd'hui, **l'action publique doit s'exercer avec une vision moderne** dans une approche pluridisciplinaire, interministérielle, inter fonctions publiques, **qui valorise la compétence de chaque agent** au bénéfice du service public, **qui développe les parcours** et savoir-faire professionnels, indispensables pour la prospective et la conduite des projets publics, **au service de l'ensemble de la société.**

---

**Pour donner une voix à notre corps et nous permettre de défendre vos intérêts à la CAP des A+ du MASA**

**Pour l'ambition collective des Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts**

**Le 8 décembre, votez UnIPEF**

---